

VILLE DE THÔNEX
Service technique

Ch. du Bois-Des-Arts 58
CH - 1226 Thônex
T 022 869 39 00
info@thonex.ch

Exposé des motifs – EM 26-029



**Projet de réaménagement de l'Espace culturel
du Bois-des-Arts, parcelle 6226 de Thônex sise
ch. du Bois-des Arts 62**

Service technique

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de
CHF 488'000.-

1. Préambule

Cet exposé des motifs concerne les travaux de rénovation et de transformation (ci-après réaménagement) de l'Espace Culturel du Bois-des-Arts de la Ville de Thônex. Il s'inscrit dans une volonté de renforcement de son image culturelle, à savoir une commune accessible, créative, connectée aux attentes contemporaines. Le projet a également pour but de donner une identité culturelle spécifique à cette salle, en la revalorisant dans sa globalité. En date du 1^{er} avril 2025, le Conseil municipal avait adopté un crédit d'étude de CHF 47'000.- afin de mener une étude en vue de la réalisation d'un projet de réaménagement de l'espace culturel Bois-des-Arts. Ce crédit a permis d'établir un avant-projet qui a permis de dégager les éléments de base pour la conduite d'une étude détaillée.

L'objectif est de permettre une autonomie du lieu et d'assurer un fonctionnement indépendant, en améliorant l'accessibilité de la salle de spectacle. En effet, l'accès à l'espace culturel est actuellement mutualisé avec l'école du Bois-des-Arts, ce qui engendre des problèmes de logistique et des conflits de fonctionnement. Ce projet vise également à améliorer l'ensemble des espaces destinés aux visiteurs : l'accueil, la billetterie, le foyer, les WC (PMR) ainsi que l'accessibilité dans sa globalité. Il prévoit aussi une amélioration des conditions d'accueil des artistes en proposant un nouveau foyer des artistes, des loges, un espace de stockage, une régie intégrée à la salle ainsi qu'un monte-charge permettant un accès direct au rez inférieur et au sous-sol, offrant ainsi davantage de possibilités dans la programmation du lieu.

2. Enjeux / Objectifs du projet

L'un des objectifs principaux du projet est l'autonomisation de l'Espace culturel. En effet, celui-ci est actuellement directement relié à l'école, ce qui engendre des problèmes et des conflits d'usage concernant les deux espaces. La nouvelle configuration de l'Espace culturel permettrait de développer une programmation indépendante et enrichie, sans dépendance par rapport à l'école.

Le second objectif est de faciliter l'accessibilité. Actuellement, l'accès se fait par l'escalier de l'école et par un ascenseur de petite taille dans l'école, ce qui pose des problèmes de logistique et limite les possibilités en matière de programmation.



3. Détails du projet

Le projet prévoit l'accessibilité directe à l'Espace culturel, ainsi qu'un fonctionnement et une organisation appropriée de ses circulations. Aujourd'hui, sa mutualisation avec l'école engendre des conflits d'usages, tant pour l'accueil du public que pour celui des artistes invités. Le projet vise donc à faciliter l'accès pour tous les publics, tout en garantissant des conditions fonctionnelles et pratiques pour les techniciens et les équipes en charge de l'Espace culturel, tout en conservant l'accès existant depuis l'école.



Le nouveau foyer constitue également un élément central dans la transformation de l'Espace culturel. Aujourd'hui, il se situe au sous-sol, présente

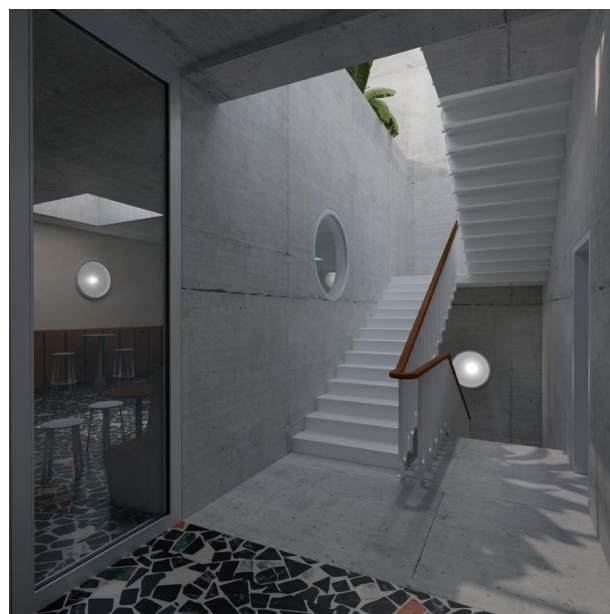
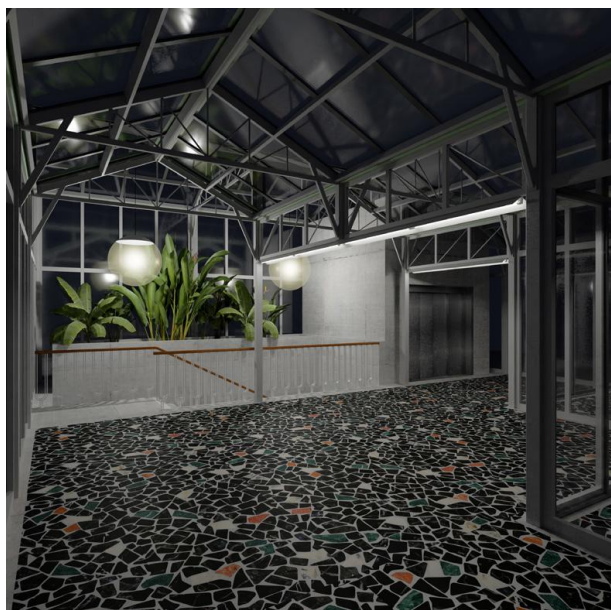
des dimensions disproportionnées par rapport à la salle et ne répond pas réellement aux usages attendus d'un foyer pour accueillir le public.

Il est prévu d'utiliser un espace actuellement vacant dans l'école afin d'y créer un nouveau foyer se déployant sur trois niveaux. Cette organisation permettra d'accueillir les spectateurs de manière progressive, en accompagnant leur parcours vers la salle.

Dans la mesure où la salle de spectacle se situe en sous-sol, il est important de structurer le cheminement des visiteurs en plusieurs étapes, que nous avons définies comme suit :

- Accueil sur le parvis
- Accès au rez inférieur par les escaliers ou le monte-charge
- Accès au foyer du rez inférieur
- Accès au sous-sol avec les vestiaires
- Accès à la salle

Le travail réalisé sur l'entrée de l'Espace culturel, largement vitrée, permettra par ailleurs d'apporter un maximum de lumière naturelle au foyer ainsi que créer un appel lumineux le soir.



Un élément-clé repose sur la mise en place d'un monte-charge indépendant sur le parvis de l'école, permettant un accès direct au sous-sol, au niveau de la salle de spectacle. Implanté sur le parvis, il est accessible aux camions et camionnettes, facilitant par exemple la livraison de décors pour des pièces de théâtre ou d'instruments lourds et volumineux. Celui-ci permettra à la fois un usage pour les techniciens et les artistes (transport de décors, de matériel scénique, etc.), mais également un usage pour le public lors des

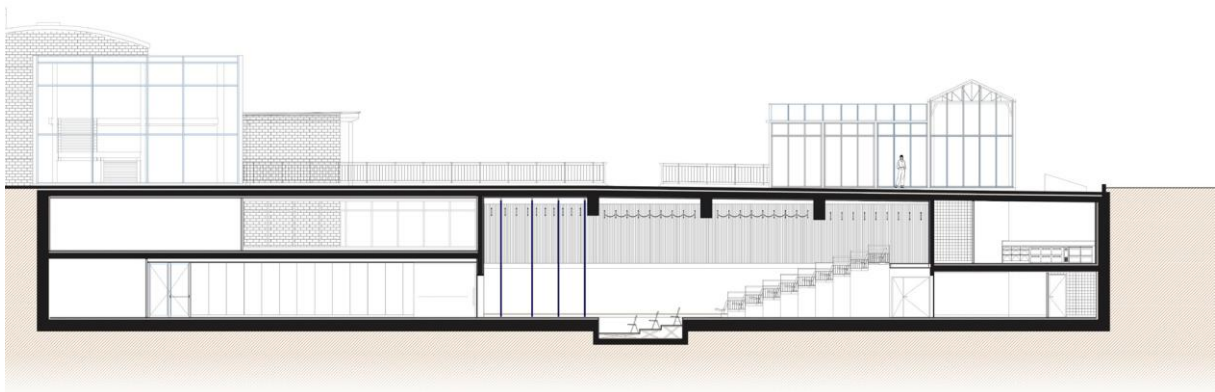
représentations, assurant ainsi une double fonction. Il permet notamment de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, offrant un accès direct et adapté à la salle de spectacle. Cette amélioration logistique contribue à élargir les possibilités d'accueil et à enrichir la programmation culturelle.

Par ailleurs, l'escalier existant, utilisé comme escalier de secours à l'arrière de la scène, sera transformé afin de desservir les deux niveaux situés sous le parvis :

- > le rez-de-chaussée inférieur, donnant accès au foyer
- > le sous-sol, menant à la salle de spectacle

Cette nouvelle organisation des circulations propose un parcours plus fluide pour le public à travers les trois niveaux. Elle favorise également l'apport de lumière naturelle depuis le parvis jusqu'au foyer, grâce aux deux puits de lumière existants.

La lumière devient ainsi un élément central du projet, contribuant à la création d'espaces plus confortables et agréables, tant pour les visiteurs lors des représentations — notamment en fin de journée — que pour les équipes techniques et les artistes.



Le projet vise également à améliorer l'accessibilité des objets encombrants et à faciliter la manutention des éléments scéniques. La création d'une fosse scénique, associée à des gradins rétractables, permet d'optimiser les déplacements et les configurations de la salle.

La mise en place de cette fosse offre la possibilité d'obtenir une scène au même niveau que les gradins, créant ainsi un plateau libre, sans recours à des praticables. Cette configuration apporte une grande flexibilité d'usage, permettant d'élargir les possibilités de programmation.

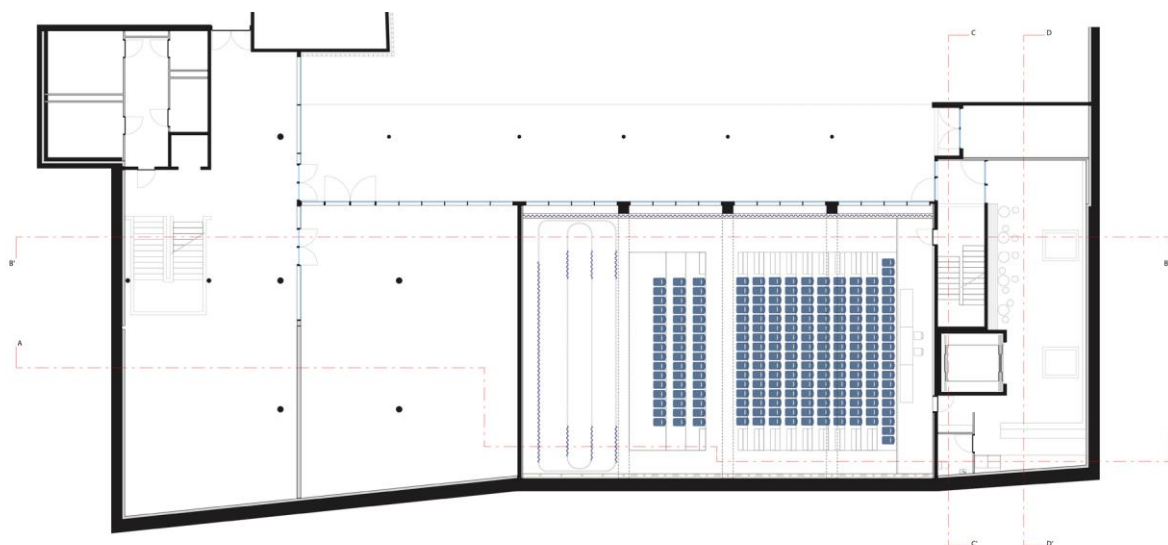
Elle contribue également à simplifier les manipulations et les déplacements des éléments techniques et scénographiques, améliorant ainsi les conditions de

travail des équipes tout en renforçant la polyvalence de l'espace. Les éléments lourds et volumineux peuvent être « roulés » sans obstacle.



Aujourd'hui, de nombreux éléments ne sont plus en adéquation avec les normes et ne répondent plus aux exigences fonctionnelles d'une salle de spectacle.

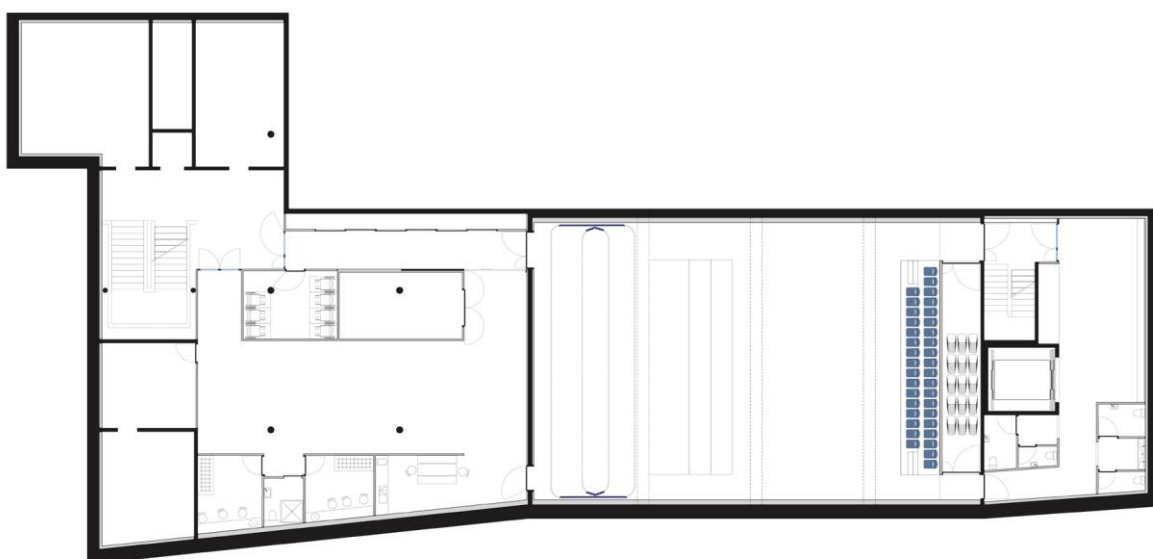
La régie, actuellement située dans une capsule fermée et indépendante, ne permet pas un lien direct avec la salle. Cette configuration constitue une véritable contrainte et engendre des manipulations supplémentaires, nécessitant l'installation de régies mobiles et provisoires à chaque représentation. La régie est repensée afin de rétablir une relation directe avec la salle et de s'inscrire dans une organisation plus ouverte, favorisant une circulation fluide et perméable entre la salle de spectacle, la régie et le foyer.



Cette refonte globale des circulations permet d'accroître la flexibilité du lieu et de multiplier les possibilités d'accueil et d'usages.

Par ailleurs, dans la zone dédiée aux artistes, le projet prévoit une amélioration significative des espaces de stockage ainsi que des locaux techniques. Il vise à répondre au mieux aux besoins des équipes et des artistes invités.

Un espace est notamment aménagé à l'arrière de la scène, permettant à une troupe de s'entraîner ou à un orchestre de stocker ses instruments. L'arrière-scène devient ainsi un élément central du fonctionnement de la salle, participant pleinement à la qualité des conditions de production et d'accueil.



4. Planning intentionnel

Les phases 32 et 33 d'élaboration du projet devraient être conduites dès l'entrée en force du présent crédit d'étude complémentaire, pour une durée d'environ 6 mois chacune. Le dépôt de l'autorisation de construire devrait avoir lieu début 2027.

La phase 41 avec les appels d'offre entreprises devrait débiter à la suite du dépôt de l'autorisation de construire, pour être finalisée dans le courant de l'été de la même année.

Elle sera ensuite suivie de la phase 51 de finalisation des plans technique, qui devrait se tenir au second semestre de l'année 2027 pour une durée de 4 à 6 mois.

Les travaux devraient débiter à l'été 2028, pour une durée d'environ 18 mois, avec une mise en service au début d'année 2030.

5. Procédure administrative

Ce projet nécessitera le dépôt d'une autorisation de construire qui devrait intervenir en principe début 2027.

6. Opérations foncières

Néant

7. Autres

Néant

8. Définition des coûts

Coût de l'étude complémentaire

Description	Montants en CHF
Honoraires architectes Phase 32	122'000.00.-
Honoraires architectes Phase 33	24'000.00.-
Honoraires ingénieur civil	30'000.00.-
Honoraires ingénieur scénique	50'000.00.-
Honoraires ingénieur acousticien	10'000.00.-
Honoraires ingénieur CVSE	20'000.00.-
Honoraires ingénieur électricien	20'000.00.-
Réserve	100'000.00.-
Divers et imprévus 20 %	75'200.00.-
TOTAL HT	451'200.00.-
TVA 8.1 %	36'548.00.-
TOTAL TTC	487'748.00.-
TOTAL arrondi	488'000.00.-

14.04.2026 / v.finale